

AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

046-214601767-20230803-2023_08_61-DE
Reçu le 04/08/2023

Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 03 août 2023

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 10

Votants 12

Absents 02

Date de la convocation :
28 juillet 2023

Date d'affichage :
28 juillet 2023

OBJET :

Délibération N° 2023-08-61

Suppression d'un poste de secrétaire de Mairie suite au départ à la retraite de l'agent.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Prefecture
Le 04/08/2023
Et publication ou notification
Du

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-trois le trois du mois d'août à 18 h 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Bouyssou Vanessa - Gallineau Sébastien - Grimal Béatrice - Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Soulier Bruno -

Absents : Serrau Martial a donné pouvoir à Mas Cédric- Verbiguie Laurie a donné pouvoir à Mejecaze Jean-Paul.

Secrétaire de séance : Bouyssou Vanessa.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, du fait du départ à la retraite de la secrétaire de Mairie au 01 juillet 2023, il est désormais nécessaire de supprimer le poste afin de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs. Il s'agit du poste à temps complet créé au grade de Rédacteur Principal de 1^o classe.

Il précise que, conformément à la procédure prévue dans ce cas-là, le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot a été saisi et a donné un avis favorable à cette suppression dans sa séance du 22 juin 2023.

Il rappelle qu'il s'agit bien de l'ancien poste de secrétaire de mairie et que celui créé par délibération n° 2022-10-70 à compter du 01 février 2023 reste évidemment toujours au tableau des emplois et des effectifs puisqu'il est actuellement pourvu par un agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition de suppression d'un poste de secrétaire de Mairie à 35 heures au grade de Rédacteur principal de 1^o classe, à compter du 15 août 2023 ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
Jacques COLDEFY

